



Département de **LOIR ET CHER**

Arrondissement **ROMORANTIN**

Commune de LA FERTE BEAUHARNAIS

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 11 AVRIL 2022 à 18H30**

Présents : Jean-Pierre GUEMON, Coraline ROUBALLAY, Yves SAVALE, BONIN Jean-Yves, Stéphanie DAVID, Hélène MOY, Lucie PLAUT-AUBRY, MASSON Sylvain, Patrice ALZY, Jean-Bernard MÉAN.

Absents excusés : Laurence LASSUS, Pierre-Edouard BERG et Vincent LHUILLIER

Pouvoirs : Laurence LASSUS à Stéphanie DAVID, Pierre-Edouard BERG à Jean-Pierre GUEMON et Vincent LHUILLIER à Coraline ROUBALLAY.

M. Le Maire fait un point sur la tenue des bureaux de vote pour le 24 avril prochain.

Il demande si les conseillers ont des remarques à faire suite aux modifications du compte rendu du conseil précédent. Stéphanie DAVID tient à préciser qu'elle n'avait pas mentionné d'observation concernant le financement de la statue, mais qu'elle souhaitait que les demandes de travaux des administrés, soient prises en compte avant le financement de la statue, et notamment la mise en place d'un passage piéton rue Avrain de Meung.

ORDRE DU JOUR

Vote des budgets primitifs 2022 :

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2022 comme suit :

Budget Commune :

Section investissement – Dépenses : 454 085.27€ et Recettes : 454 085.27€

Section fonctionnement – Dépenses : 476 026€ et Recettes : 476 026€

Budget Eau :

Section Investissement – Dépenses : 98 165.76€ et Recettes : 98 165.76€

Section Fonctionnement – Dépenses : 140 007.73€ et Recettes : 140 007.73€

Budget Assainissement :

Section Investissement – Dépenses : 186 237.39€ et Recettes : 186.237.39€

Section Fonctionnement – Dépenses : 43 219.48€ et Recettes : 43 219.48€

Budget logement Poste :

Section Investissement – Dépenses : 3 108.00€ et Recettes : 3 108.00€

Section Fonctionnement – Dépenses : 4 099.79€ et Recettes : 4 099.79€

Budget Lotissement :

Section Investissement – Dépenses : 42 830.00€ et Recettes : 42 830.00€

Section Fonctionnement – Dépenses : 57 000.00€ et Recettes : 57 000.00€

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Tarifs des raccordements aux réseaux d'eau et assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie a demandé la modification de la délibération datant de 1997 concernant les tarifs de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de raccordement aux réseaux comme suit :

- Raccordement Eau : 122€HT TVA : 24.40€ TTC : 146.40€

-Raccordement Assainissement : TTC : 382.00€

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Le Conseil a pris connaissance des informations suivantes :

- Le bilan du concert, peu satisfaisant, qui s'est tenu le 26 mars dernier. Le Maire demande au conseil de réfléchir quant au maintien de cette manifestation.

- Le Conseil est interpellé sur le rachat de la maison des « 3 canards » par l'association « Autour des Beauharnais » concernant les moyens financiers de l'association pour mener à bien les travaux de mises en sécurité, de démolition et de réhabilitation de ce bâtiment.

Une hypothèse est soulevée, dans le cas où l'association se retrouve dans l'impossibilité de financer cette opération, quand bien même, l'association obtient des subventions ou autres financements, il faudra néanmoins qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante afin de payer les travaux avant d'encaisser les subventions.

Dans l'éventualité où l'association se retrouve en manque de financement, la commune devra-t-elle supporter la charge de cet investissement?

Monsieur le Maire précise qu'en effet la commune encourt ce risque et qu'elle peut être amenée à intervenir dans ce genre de situation.

Il est précisé que l'association semblerait être dans les temps concernant la démolition imposée dans le rapport de l'expert qui a fixé le dernier délai avant fin juillet.

- Le conseil est interpellé sur une demande de plusieurs administrés, à savoir pourquoi les arbres situés entre les deux lotissements, et le terrain situé impasse du Roi David, ont-ils été coupés ?

Monsieur le Maire l'informe qu'il était nécessaire d'effectuer ce déboisement, pour la sécurité des habitations et l'entretien des terrains afin que les arbres repoussent.

Le conseil prend connaissance des dossiers suivants :

- D'un projet d'aménagement d'un City-stade qui pourrait être subventionné au titre du programme de 5000 équipements sportifs lancé par le gouvernement. Le coût de cette opération est estimé à 80 000€. Un dossier de subvention sera déposé pour possible réalisation en 2023.

- De l'organisation d'un débat public par le Pays Grande Sologne le 11 mai 2022 à 18h à Lamotte Beuvron sur le Schéma de Cohérence territoriale – SCOT – et le projet d'aménagement et de développement durables.

- De l'installation de nouvelles entreprises, l'agrandissement d'une entreprise déjà installée et la disponibilité de bureaux à louer à Eco parc sur le site de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs. Monsieur le Maire précise également que les cinq ateliers relais sont terminés et sont complets.

- De l'installation d'un nouveau médecin au Pôle santé de Neung sur Beuvron.

- D'un courrier d'un administré concernant les travaux sur le Couesnon.

- De la dernière séance de cinéma qui se tiendra le 15 mai prochain à 17 heures à l'Espace François de Beauharnais.

- D'une demande du directeur de Centre de Loisirs qui aimerait que les réunions du conseil ne soient pas programmées durant les semaines de vacances ou le mercredi, car il doit ranger la salle et la remettre pour le dortoir des enfants. Monsieur le Maire précise que la Mairie reste prioritaire quant à l'utilisation de la salle du conseil.

- De l'organisation d'un festival de la petite enfance qui se tiendra à la bibliothèque le 16 juin prochain à 10h00.

- De la préparation du prochain bulletin communal, et les conseillers sont sollicités pour la communication des manifestations ou informations à mettre dans le bulletin. Un encart sera inséré pour la randonnée citoyenne afin de nettoyer ensemble et de préserver la propreté du village.

- D'une demande de la commission jeunesse de disposer d'un local pour entreposer leur matériel.

- Des demandes de devis pour l'achat de matériel de sonorisation en vue d'une demande de subvention.

- Du programme des festivités de la Foire St Barnabé, à savoir :

Le 10 juin : Dîner dansant avec l'orchestre Mélody,

Le 11 juin : Foire aux petits élevages, vente nationale de béliers solognots, trompes de chasse et la fête foraine,

Le 12 juin : Vide grenier, exposition de voitures anciennes, motos, tracteurs, vieux métiers et battage à l'ancienne.

Séance levée à 20h00.